

PCAS

Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2017 à 9 heures 30

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

(décret n°2010-684 du 23 juin 2010)

Nombre d'actions composant le capital social de la société : 15 141 725
 Nombre d'actionnaires présents ou représentés à l'assemblée : 58
 Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée : 9 604 571

N° de la résolution	Nombre de voix exprimées	représentant en actions	représentant en capital	Votes	en voix	en %	Résultat du vote
1	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 601 053	99,96%	Adoptée
				contre & abstention	3 518	0,04%	
2	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 601 053	99,96%	Adoptée
				contre & abstention	3 518	0,04%	
3	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 548 099	99,41%	Adoptée
				contre & abstention	56 472	0,59%	
4	9 548 463 voix	9 535 435 actions	62,97% du capital	pour	8 935 923	93,58%	Adoptée
				contre & abstention	612 540	6,42%	
5	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 238 877	96,19%	Adoptée
				contre & abstention	365 694	3,81%	
6	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 382 492	97,69%	Adoptée
				contre & abstention	222 079	2,31%	
7	1 565 665 voix	1 565 665 actions	10,34% du capital	pour	0	0,00%	Résolution sans objet
				contre & abstention	0	0,00%	
8	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 321 238	97,05%	Adoptée
				contre & abstention	283 333	2,95%	
9 *	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	8 038 906	83,70%	Adoptée
				contre & abstention	1 565 665	16,30%	
10 *	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	8 038 906	83,70%	Adoptée
				contre & abstention	1 565 665	16,30%	
11 *	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	8 038 906	83,70%	Adoptée
				contre & abstention	1 565 665	16,30%	
12 *	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	8 038 906	83,70%	Adoptée
				contre & abstention	1 565 665	16,30%	
13	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 601 064	99,96%	Adoptée
				contre & abstention	3 507	0,04%	
14	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 604 571	100,00%	Adoptée
				contre & abstention	0	0,00%	
15	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 251 773	96,33%	Adoptée
				contre & abstention	352 798	3,67%	
16	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 073 496	94,47%	Adoptée
				contre & abstention	531 075	5,53%	
17	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	8 992 031	93,62%	Adoptée
				contre & abstention	612 540	6,38%	
18	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 604 571	100,00%	Adoptée
				contre & abstention	0	0,00%	
19	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 604 571	100,00%	Adoptée
				contre & abstention	0	0,00%	
20	9 604 571 voix	9 591 543 actions	63,35% du capital	pour	9 604 571	100,00%	Adoptée
				contre & abstention	0	0,00%	

(*) Les 9^{ème} à 12^{ème} résolutions correspondent à des résolutions nouvelles que le bureau et l'Assemblée Générale, sur demande présentée par Novacap en qualité d'actionnaire, ont accepté de mettre aux voix à la suite des 6^{ème} à 8^{ème} résolutions relatives au renouvellement et à la nomination d'administrateurs ; la ratification des cooptations décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'acquisition du contrôle de PCAS par Novacap (cf. communiqué de presse du 20 juin 2017), soit postérieurement à la publication de l'avis de convocation, n'ayant pas pu être inscrite à l'ordre du jour figurant dans cet avis, Novacap a souhaité que cette ratification soit soumise aux actionnaires, conformément à la loi, dès cette Assemblée Générale. En conséquence, quatre résolutions numérotées 9 à 12 ont été ajoutées à la suite de la 8^{ème} résolution, les 9^{ème} à 16^{ème} résolutions existantes ayant été renumérotées 13^{ème} à 20^{ème} résolutions en conséquence. Les 9^{ème} à 12^{ème} résolutions ainsi adoptées par l'Assemblée Générale sont reproduites en page suivante.

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2017**

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les déclarations du Président et les motifs de l'introduction de cette nouvelle résolution, déclare expressément accepter de statuer sur cette nouvelle résolution, et ratifie la nomination de M. Pierre Luzeau en qualité d'administrateur en remplacement de M. Christian Moretti démissionnaire, faite à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa réunion en date du 20 juin 2017, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les déclarations du Président et les motifs de l'introduction de cette nouvelle résolution, déclare expressément accepter de statuer sur cette nouvelle résolution, et ratifie la nomination de M. Vincent Milhau en qualité d'administrateur en remplacement de M. Philippe Delwasse démissionnaire, faite à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa réunion en date du 20 juin 2017, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les déclarations du Président et les motifs de l'introduction de cette nouvelle résolution, déclare expressément accepter de statuer sur cette nouvelle résolution, et ratifie la nomination de M. Marc de Roquefeuil en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jean-Robert Kervarec démissionnaire, faite à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa réunion en date du 20 juin 2017, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les déclarations du Président et les motifs de l'introduction de cette nouvelle résolution, déclare expressément accepter de statuer sur cette nouvelle résolution, et ratifie la nomination de Mme Vanessa Michoud en qualité d'administrateur en remplacement de M. Denery Fenouil démissionnaire, faite à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa réunion en date du 20 juin 2017, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.